

RENTREE 2025

Inscription au lycée Alexandre Dumas CPGE ECG 1

Madame, Monsieur,

Vous êtes admis (e) en première année de CPGE ECG 1, voici quelques indications concernant l'organisation de cet événement.

 **Dépôt ou envoi par voie postale du dossier à partir vendredi 4 juillet 2025 au jeudi 10 juillet au lycée A-Dumas – une caisse sera disposée devant l'établissement - 112 boulevard de la république – 92210 St Cloud**

- ☐ La fiche d'inscription
- ☐ Inscription à la demi-pension ANNEXE 1
- ☐ La copie du relevé notes du bac + bulletins de terminale 2024/2025
- ☐ Frais d'inscription d'un montant de 35 euros par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée ou virement bancaire (**IBAN : FR76 1007 1920 0000 0010 0049 466 – BIC : TRPUFRP1**) en précisant l'objet à savoir frais d'inscription CPGE – **Exonération des frais d'inscription pour les boursiers**
- ☐ L'avis conditionnel de bourse pour les étudiants boursiers
- ☐ Contribution Caisse de solidarité et / ou MDL



à noter!

La rentrée aura lieu lundi 1er septembre 2025 à 10H30

Pour toute difficulté ou renseignement complémentaire, il vous est demandé de nous adresser un courriel à l'adresse suivante : cpge.0920801w@ac-versailles.fr

Cordialement,

Le secrétariat de scolarité



Lycée Alexandre Dumas
112, boulevard de la République
92210 SAINT- CLOUD
☎ Rne: 0920801W
☎ Tel : 01 49 11 38 38
cpge-dumas92@acversailles.fr

INSCRIPTION 2025/2026

1- Identité de l'étudiant

NOM : PRENOM : SEXE : F ☐ M ☐
Date de naissance : Lieu de naissance..... Département I _ I _ I
Pays : Nationalité : ☐ Française ☐ Autre Précisez :.....
Adresse postale :
Code postal I _ I _ I _ I _ I Ville :
☎ Mobile :/...../...../...../..... Courriel :
Régime : ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe Boursier CROUS : ☐ Oui ☐ Non

2 – Scolarité année précédente 2024/2025

Nom de l'établissement : Code RNE :
Ville : Département : I _ I _ I Pays :
Classe fréquentée en 2024/2025 :

3 – Scolarité rentrée 2025/2026

■ Langues vivantes

☐ ANGLAIS / ALLEMAND ☐ ANGLAIS / ESPAGNOL ☐ ANGLAIS / ITALIEN Autre (CNED) :

■ SPECIALITES : ☐ MATHS APPLIQUEES + ESH ☐ MATHS APPROFONDIES + ESH

☐ MATHS APPLIQUEES + HGG ☐ MATHS APPRONFONDIES + HGG

5 – Autre responsable légal

Nom : Prénom :
Lien de parenté : ☐

1 : Père	3 : Tuteur	5 : Autre cas
2 : Mère	4 : Autre membre de la famille	

Adresse :
Code Postal : I _ I _ I _ I _ I Commune :
☎ Domicile :/...../...../...../..... ☎ Mobile :/...../...../...../..... ☎ Travail :/...../...../...../.....
Courriel :
Profession :

Date et signature de l'étudiant :

A DEPOSER ou ENVOYER AU LYCEE :

A partir du **04/07/2025**

RENTREE DES ETUDIANTS CPGE ECG1 : Lundi 2 septembre 2025 à 9h00

ANNEXE 1



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/lycee-alexandre-dumas-a-st-cloud-inscription-au-se>

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION 2025-2026

LYCEE ALEXANDRE DUMAS, SAINT-CLOUD

Merci de bien vouloir scanner le QR-Code ou de cliquer sur le lien indiquant vers « démarches simplifiées.fr » afin de procéder à l'inscription à la demi-pension de votre enfant pour l'année 2025-2026.

Munissez-vous :

- 1 RIB
- 1 attestation de paiement CAF / ou 1 attestation quotient familial de la région Ile-de-France disponible également sur <http://www.calculetteqf.iledefrance.fr/>

Le service demi-pension

Bureau 331



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Lycée Alexandre Dumas
Saint Cloud**



**112, Bd de la République
92210 SAINT CLOUD**

Tél. 01 49 11 38 38

Site internet : www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr

Courriel : ce.0920801w@ac-versailles.fr

CAISSE DE SOLIDARITE

La Caisse de solidarité du lycée est alimentée par les dons des familles. Elle permet d'aider les familles rencontrant des difficultés pour financer le coût de la scolarité de leur enfant.

Si vous souhaitez faire un don, nous vous invitons, de préférence, à faire un virement sur le compte bancaire du lycée (**IBAN : FR76 1007 1920 0000 0010 0049 466 – BIC : TRPUFRP1**) en précisant l'objet, à savoir Caisse de solidarité avec le nom de votre enfant. Vous pouvez également établir un chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Alexandre Dumas. Le montant de ce versement reste à votre discrétion, néanmoins un montant minimum de 5 euros serait apprécié.

Nous vous remercions par avance pour les élèves qui pourront ainsi être aidés.

La Direction du Lycée

MAISON DES LYCEENS

La Maison des Lycéens du lycée est alimentée par les dons des familles. Elle permet d'aider de contribuer à l'amélioration et à l'enrichissement de la vie lycéenne : aménagement du foyer, animation des clubs, actions en faveur des élèves (Yearbook, collecte).

Si vous souhaitez faire un don, nous vous invitons, de préférence, à faire un virement sur le compte bancaire de la MDL (**IBAN : FR68 3000 2005 1100 0000 5508 H60 – BIC : CRLYFRPP**) en précisant l'objet, à savoir MDL avec le nom de votre enfant. Vous pouvez également établir un chèque à l'ordre de la MDL du lycée Alexandre Dumas. Le montant de ce versement reste à votre discrétion, néanmoins un montant minimum de 5 euros serait apprécié.

Nous vous remercions par avance.

La Direction du Lycée

Le Lycée de A à Z... ou presque !

A l'usage des parents d'élèves des classes de seconde, première et terminale

Quelques informations primordiales...

L'usage des téléphones portables et autres objets connectés est strictement interdit dans les salles de classe. Les téléphones doivent obligatoirement être éteints et rangés dans les sacs des élèves pendant les heures de cours.

Fournitures scolaires : il est conseillé d'attendre la rentrée, **en particulier pour l'achat des calculatrices. Une blouse est nécessaire dès le début de l'année pour les Travaux Pratiques de Chimie. Un agenda papier est indispensable.**

2ndes : réunion de rentrée au lycée pour tous les parents d'élèves **lundi 8 septembre à 18h15**

1ères : réunion avec la Direction et les professeurs du lycée **mardi 16 septembre à 18h15**

Terminales : réunion avec la Direction et les professeurs du lycée **jeudi 25 septembre à 18h15**

La Région Ile-de-France va déployer au lycée des ordinateurs portables pour chaque élève de seconde. Ces ordinateurs pourront être utilisés en classe en fonction des consignes données par chaque professeur. En cas de difficultés rencontrées avec le PC, n'hésitez pas à contacter le chat d'assistance: <https://assistanceidf.zendesk.com/hc/fr/sections/360005243980-Chat>

Absences au lycée : Toute absence doit être justifiée par les familles par courriel à cette adresse : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr ou en réponse aux notifications d'absences envoyées par courriel (même adresse)

Lorsque cela est possible, il est préférable de prévenir le lycée en amont de l'absence de l'élève par courriel : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr (ou par téléphone au 01 49 11 38 38 en demandant le bureau de la vie scolaire).

Aménagements d'épreuves pour les examens - constitution du dossier avant la clôture d'inscription au baccalauréat : contacter systématiquement le secrétariat des élèves secretariatetelevesdumas@ac-versailles.fr en plaçant les CPE en copie cpe-dumas92@ac-versailles.fr

Association Sportive : Elle propose des activités sportives variées, encadrées par les professeurs d'EPS du lycée. Les entraînements et les compétitions ont lieu le mercredi après-midi et/ou après les cours en semaine. Renseignements et inscriptions auprès des professeurs d'EPS.

Caisse de solidarité : alimentée par les participations volontaires des familles elle permet de venir financièrement en aide à des élèves (aide aux voyages ou sorties, acquisition de fournitures scolaires..).

Carte de lycéen : remise à votre enfant dès la prérentrée, votre enfant doit l'avoir en sa possession systématiquement pour entrer dans l'établissement

CDI : ouvert du lundi au vendredi, il est équipé en matériel informatique. Les élèves peuvent y faire des recherches, lire, emprunter des ouvrages et consulter la presse.

Certificats de scolarité : ils seront disponibles en téléchargement via ProNote et l'ENT pour tous les élèves du lycée à la fin du mois de septembre. Vous serez informés par courriel de leur mise à disposition.

Courriel du lycée : ce.0920801w@ac-versailles.fr

Courriels du service de gestion : Pour la gestion de la restauration scolaire, des manuels scolaires, des bourses et les demandes de fonds sociaux : dumas.demipension@ac-versailles.fr

Pour la gestion des ordinateurs portables, et autres questions : int.0920801w@ac-versailles.fr

Courriel du secrétariat de scolarité : secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr

Courriel pour justifier les absences : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr

CPE (Conseillers Principaux d'Education) : Mme JARTOUX (classes impaires) et M. LABRANDE (classes paires) suivent la scolarité de vos enfants. N'hésitez pas à les contacter si besoin à cette adresse : cpe-dumas92@ac-versailles.fr

Couloir Direction / administration : Il est formellement interdit aux élèves d'emprunter le couloir administratif excepté pour se rendre dans les différents bureaux.

Déconnexion numérique : le lycée, sauf urgence, ne communique pas en direction des familles après 18h en semaine, et du vendredi 18h au lundi 8h30.

Dégradations : toute dégradation occasionnée par votre enfant fera l'objet d'une facturation qui vous sera adressée.

Dispenses en EPS : Une inaptitude ne dispense pas de présence en cours. C'est l'enseignant d'EPS qui détermine si l'élève continue de suivre l'enseignement en fonction du type et de la durée de l'inaptitude. En cas d'inaptitude, qu'elle soit partielle ou totale, l'élève devra fournir le **certificat médical original à son enseignant d'EPS, en main propre. Un seul type de certificat médical de dispense de pratique de l'EPS, disponible sur le site du lycée ou au bureau de la Vie scolaire, est recevable dans le cadre d'évaluations comptant pour le baccalauréat**

Emplois du temps : les emplois du temps des classes sont définitifs quinze jours après la rentrée des classes, et donc susceptibles de modifications pendant cette période. Il convient d'être prudent quant aux horaires des activités de vos enfants. D'autres modifications pourront être apportées dans le courant de l'année en fonction des circonstances. Vous en serez avertis en consultant l'emploi du temps sur Pronote.

Espace Numérique de Travail (ENT) : accessible à l'adresse monlycee.net, cet outil intègre le logiciel ProNote. Vous serez destinataires d'identifiants à la rentrée. **Attention, certaines fonctionnalités ne sont accessibles qu'avec votre identifiant parent, et non celui de votre enfant. Si vous consultez ProNote via un smartphone vous ne disposerez pas de l'ensemble des fonctionnalités.**

En cas de difficulté pour obtenir ces codes vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr

Études : les élèves du lycée disposent d'une salle de permanence, et d'une salle de travail en autonomie.

Exclusion de cours : un élève peut être exclu de cours lorsqu'il « nuît gravement au bon déroulement du cours ». Lorsqu'un élève est exclu de cours, il est accompagné par un camarade de la classe au bureau de la vie scolaire avec un rapport d'exclusion et du travail à faire. Vous êtes prévenus de l'incident par Pronote ou autre moyen.

Facebook, Snapchat, Instagram et autres espaces numériques adolescents : il convient de rappeler à vos enfants la nécessité d'être extrêmement prudents quant aux contenus qu'ils affichent, ainsi que sur leur responsabilité personnelle susceptible d'être engagée quant aux propos qu'ils seraient amenés à tenir sur de tels supports.

Fédérations de parents d'élèves : trois associations de parents d'élèves sont présentes dans l'établissement : la FCPE, l'AIAPE et la PEEP. Les fédérations de parents vous adresseront par courriel des documents de présentation.

Harcèlement scolaire : Pour toute situation présumée de harcèlement contacter le 3018. Le relai sera pris au lycée par un groupe d'adultes spécialement formés dans le cadre du programme pHare.

Horaires : Le portail est ouvert aux élèves 10 minutes ou 15 minutes avant chaque horaire de début de cours puis fermé à la sonnerie de début de cours. Les élèves qui se présentent en retard au lycée sonnent pour se faire ouvrir et sont gardés en étude. Ils ne sont autorisés à se rendre qu'au cours suivant.

Maison des Lycéens (MDL) : association gérée par les élèves, qui propose un grand nombre d'activités variées. La cotisation annuelle est fixée à 5 euros minimum.

Manuels scolaires : ces manuels sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire. Ils seront distribués dans les premiers jours de classe ; tout problème à la suite de cette distribution devra être signalé dans un délai de quinze jours auprès du service de gestion bureau 331, ou par courriel à dumas.demipension@ac-versailles.fr

Médecine scolaire : Mme PEYREFITTE, infirmière scolaire, est présente au lycée. Vous pouvez prendre contact avec elle pour évoquer la santé de votre enfant (tél : 01 49 11 38 38). Si votre enfant suit un traitement médical qui l'amène à prendre des médicaments en journée, ou bien s'il disposait au collège d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) il convient de la contacter dans les meilleurs délais, et d'adresser un exemplaire sous pli cacheté dudit protocole avec les documents d'inscription.

Options : les enseignements de Grec, Latin, Chinois 3, Italien 3, Mathématiques complémentaires, Mathématiques expert et Droit et Grands enjeux du monde Contemporain se déroulent toute l'année scolaire. Ils débutent le mercredi 4 septembre. Toute inscription à ces options vaut engagement d'assiduité pour l'ensemble de la scolarité de lycée.

Orientation : Deux Psychologues de l'Education Nationale assurent des permanences au lycée. Les élèves et leurs parents peuvent prendre rendez-vous par le biais des conseillers principaux d'éducation.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : document qui permet d'aménager la scolarité d'élèves avec une pathologie médicale le nécessitant. Si le PAI de votre enfant n'est pas connu du lycée (à l'exception des élèves déjà inscrits à Dumas les années précédentes) merci de bien vouloir en adresser une copie sous pli cacheté à l'attention de l'Infirmière scolaire. Il est possible de solliciter l'installation d'un PAI à tout moment de l'année scolaire, en contactant l'infirmière.

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) : si le PAP dont votre enfant dispose n'est pas connu du lycée (à l'exception des élèves déjà inscrits à Dumas les années précédentes) merci de bien vouloir en adresser une copie au secrétariat des élèves.

Professeur principal : il est particulièrement en charge du suivi de la classe et de la préparation de l'orientation. N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin. En classe de terminale les professeurs de spécialité accompagnent plus spécifiquement les élèves dans ParcoursSup. Il est possible de contacter les professeurs via la messagerie proposée par l'ENT.

Pronote : ce service est accessible par l'Espace Numérique de Travail. Des informations peuvent vous être communiquées en cours d'année

Règlement Intérieur : Il est consultable sur le site du lycée, affiché sur le panneau d'informations de la Vie scolaire. Vous serez destinataires de ce règlement intérieur par courriel dès la rentrée. Le Règlement intérieur n'est pas négociable, il constitue un cadre qui bénéficie à tous pour garantir la sérénité des apprentissages.

Rencontre parents-professeurs :

Une rencontre parents professeurs se tiendra pour les terminales, une rencontre parents professeurs se déroulera pour les parents de seconde et pour les parents de première après les conseils de classe du premier semestre.

Restauration scolaire : 3 services de demi-pension sont assurés à 11h35, 12h35 et 13h. Il est obligatoire de créditer son compte et de réserver son repas pour accéder au self. Les paiements et réservations se font par internet <https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00229>, ou au lycée (carte bleue, chèque ou espèces) au bureau de la demi-pension (bureau 331). Une borne permet également aux

élèves de réserver leurs repas. Des informations détaillées sur le fonctionnement de la demi-pension sont accessibles à cette adresse : <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique35>

La prise de repas dans l'enceinte du lycée se fait exclusivement dans le cadre du service de restauration scolaire. Il est interdit de consommer des repas dans les autres locaux de l'établissement.

Retards : La ponctualité est attendue de tous les élèves du lycée. Les élèves qui se présentent en retard lors de leur arrivée au lycée (c'est-à-dire après la sonnerie de début des cours) sont gardés en étude pendant la première heure de cours, à l'exception des cours d'EPS et des TP de sciences que les élèves ne sont plus autorisés à rejoindre pendant toute leur durée. Les retards des élèves en cours sont notifiés sur l'appel Pronote. Des retards répétés peuvent être punis.

Site internet du lycée : <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/>

Stage en entreprise : le lycée permettra, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration, aux élèves de seconde et de première qui le souhaitent d'effectuer un stage en entreprise à partir de la mi-juin 2026 pour une durée de 15 jours maximum.

Travail personnel : en moyenne il est estimé à 1h15 par jour pour un élève de seconde. Chaque soir les élèves doivent relire leurs leçons du jour et les leçons du lendemain. Il est indispensable de réviser quotidiennement ses cours et de profiter du week-end pour s'avancer sur les devoirs écrits.

Tenue vestimentaire : les élèves se doivent d'adopter une tenue propre et décente, conforme à leur statut d'élève. Le lycée contactera les parents des élèves dont la tenue n'est pas compatible avec le Règlement Intérieur.

Les couvre-chefs sont interdits à l'intérieur des bâtiments.

Tutorat des élèves de seconde : un tutorat pourra être proposé à votre enfant dès le mois d'octobre. Il s'agira d'un accompagnement assuré par des élèves de terminale, et centré sur les méthodes et l'organisation du travail scolaire. Il s'agit d'une séance hebdomadaire d'une heure.

Voyages scolaires/sorties scolaires : des voyages ou des sorties scolaires peuvent être organisés en fonction des projets menés par les professeurs, et du caractère propre de certaines options.

Wi-fi : un réseau est installé au lycée, accessible seulement aux ordinateurs fournis par la Région Ile-de-France.



RENTREE SCOLAIRE 2025

DATE	HEURE	CLASSE
Lundi 1er septembre 2025	10H30	CPGE ECG 1
	8H30	CPGE ECG2
	8H30 – 12H30	Niveau secondes
Mardi 2 septembre 2025	9H00-11H00	Niveau premières
	14H00-16H00	Niveau terminales



Les élèves trouveront leur affectation sur les listes affichées dans l'Agora.

Début des cours pour tous les élèves et ouverture de la demi-pension aux élèves de seconde, première et de terminale :

Mercredi 3 septembre 2025

■ RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES



Distribution des manuels scolaires : la distribution sera organisée les premiers jours de la rentrée.



Caisse de solidarité ou MDL : merci aux familles qui le souhaitent d'apporter un chèque de contribution volontaire à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas



Campagne de bourse : automatisation du droit à bourse Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), vous avez éventuellement droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, il vous suffira de compléter l'encart « étude automatique du droit à bourse » sur la fiche de renseignement. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.



A vos agendas !!!

REUNION PARENTS

Secondes	Direction du lycée et professeurs de seconde	Lundi 8 septembre 2025 à 18H15
Premières	Direction du lycée et Professeurs de premières	Mardi 16 septembre 2025 à 18H15
Terminales	Direction du lycée et Professeurs de terminales	Jeudi 25 septembre 2025 à 18H15